



ECPM

69, rue Michelet  
93 100 Montreuil France

Tel : +33 1 57 63 03 57

Fax : + 33 1 80 87 70 46

Email : [ecpm@ecpm.org](mailto:ecpm@ecpm.org)

[www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

Siège social

ECPM

53 rue Patay

75013 Paris

Association loi 1901

SIRET 433 508 314 00047

APE 9499Z

ECPM membre fondateur  
Comité de pilotage



[www.worldcoalition.org](http://www.worldcoalition.org)

Au lendemain de la première condamnation à mort pour terrorisme d'une ressortissante allemande et alors que de telles condamnations devraient être encore prononcées en Syrie, au Kurdistan et en Irak dans les prochains jours, ECPM appelle les États européens à affirmer fortement leur opposition à la peine de mort en tout lieu et en toute circonstance et à défendre leurs ressortissants condamnés à mort.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le ministre des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a, mercredi 7 février sur BFMTV, affirmé que les combattants arrêtés en Irak ou en Syrie « *ne seront pas rapatriés en France. Ce sont des combattants, donc ce sont des ennemis.* » Sur la question des ressortissants français qui seront dans doute condamnés à mort dans les semaines qui viennent, le ministre a affirmé que la France ferait « savoir sa position ».

« *Au lieu d'accompagner la Syrie, l'Irak et le Kurdistan vers une sortie de la violence et l'abolition de la peine de mort, les États européens vont-ils laisser leurs propres ressortissants se faire exécuter ? Peuvent-ils faire fi des principes d'opposition en toutes circonstances à la peine de mort qu'ils portent depuis des décennies ? Quel que soit le crime, ces pays doivent pouvoir assumer à la fois un soutien consulaire de qualité à leurs ressortissants et une opposition sans faille à la peine de mort, sans fluctuation au gré des crimes et des criminels.* » affirme Raphaël Chenuil-Hazan, directeur d'ECPM.

Sur les quelques 4000 combattants étrangers européens, plus de 1200 proviennent de France. Parmi eux, des centaines de femmes et enfants. C'est l'honneur d'un État que de parvenir à rapatrier, juger et éventuellement condamner et emprisonner ses ressortissants qui risquent la peine de mort à l'étranger. Cette démarche est d'autant plus urgente dans les pays où les notions d'état de droit, de procès équitable et de conditions de détention acceptables ne restent que très théoriques.

### CONTACT PRESSE

---

Bérangère Portalier- Responsable communication ECPM

☎ +33 1 80 87 70 52

✉ [bportalier@ecpm.org](mailto:bportalier@ecpm.org)